

LE PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46; et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris et quelques heures avant ceux de Lyon.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du Peuple Souverain, doit être adressé franco au Rédacteur-Gérant.

Prix de l'abonnement:
Un mois, Trois mois, Six mois.
LYON, 5 fr. 8 fr. 50 c. 16 fr.
Départements, 4 12 25
Annonces, 20 c.—Réclames, 50 c.

AVIS

Les personnes qui désirent prendre un abonnement au Peuple Souverain, sont priées de n'en remettre le prix que contre quittance imprimée et signée du gérant. Nous apprenons que l'on s'est présenté à quelques personnes en notre nom et que l'on a touché le prix de l'abonnement sans avoir reçu l'autorisation de l'administration du journal. Une plainte a été déposée à la police.

Lyon, 15 Avril 1848.

ELECTIONS.

Nous ne savons si nos conseils d'hier auront été entendus et si le personnel entier du Censeur, qui a, nous le reconnaissons, rendu jadis des services réels à la cause démocratique, s'est enfin désisté de sa candidature multiple qu'il voulait imposer au département du Rhône. Quoi qu'il en soit, l'opinion publique, justement alarmée, a fait bonne justice de ces prétentions ridicules, et nous apprenons que dans tous les clubs, une réprobation unanime a stigmatisé la conduite, sinon déloyale, au moins très-légère du comité préfectoral. Espérons que les citoyens qui se sont laissés un instant éblouir par le prestige des honneurs, mettront de côté tout sentiment de vanité, d'amour-propre froissé, et donneront une nouvelle preuve de leur patriotisme désintéressé, en engageant leurs amis à appuyer les candidatures que proposera le club central démocratique.

Maintenant, électeurs lyonnais, tenez-vous pourvertis: serrez les rangs et pas de désunion. Vous voyez que ceux en qui vous avez eu confiance jusque aujourd'hui, songent plus à leurs intérêts qu'aux vôtres. Depuis qu'ils ont approché leurs lèvres de la coupe empoisonnée du pouvoir, ils sont devenus semblables aux favoris de l'ancien régime; ils font leurs affaires sans s'occuper des vôtres; ils tiennent peu compte de votre volonté et voudraient substituer leurs sympathies à vos vœux.

La conduite tenue par le citoyen Treillard et ses collègues est une déception cruelle, et doit vous mettre en garde contre le retour de pareilles manœuvres. Ne conservez qu'un seul nom de cette liste clandestine, celui du citoyen Leforest; il vous a donné, et vous donne encore tous les jours, des marques de son civisme et de son dévouement. Quant aux autres, exclusion formelle pour cette fois; ils méritent pour le moins cette punition. La ville de Lyon pullule de bons patriotes; il ne vous sera pas difficile de trouver des candidats capables et vertueux. Mais les jours s'écoulent, et le moment suprême approche; les instants sont précieux; arrêtez donc toute discussion oiseuse; fixez vos choix d'une manière définitive et sérieuse. Les professions de foi sont quelquefois trompeuses et mensongères; celui qui promet le plus est souvent celui qui tiendra le moins. Prenez des hommes dont toute la vie publique et privée vous soit parfaitement connue; des hommes de cœur et d'action, qui soient dévoués corps et âme à la République et aux institutions démocratiques; des amis du peuple, et avant tout des hommes du peuple. Mettez de côté toutes affections particulières, tout esprit de camaraderie. N'ayez en vue, en votant, que les grands intérêts de la France; choisissez dès lors des mandataires capables de sauvegarder ces intérêts.

DE LA NATIONALITÉ ITALIENNE.

L'Italie a reconquis sa nationalité; quelques efforts que fasse l'Autriche, la Lombardie est perdue pour elle sans retour, et à l'heure où nous traçons ces lignes, il est très-probable que les restes de l'armée impériale sont ou anéantis ou refoulés au-delà des monts. Quel va être maintenant le sort de cette belle presqu'île? c'est ce

qu'il est encore difficile de préjuger: Charles-Albert, l'ancien carbonaro, devenu roi, semble porter ses vues ambitieuses sur la couronne des rois lombards. D'un autre côté, Venise s'est constituée en république; Rome, Naples et les petits Etats jouissent en ce moment de constitutions populaires. Nous ne voyons qu'un moyen de maintenir l'indépendance et d'affermir pour toujours la nationalité italienne. Une association fédérale tenant sa diète à Rome est, nous osons le dire, le seul mode qui convienne à l'esprit de cette nation. Quoique tout le pays parle la même langue, et que les mœurs soient à peu près les mêmes, il n'en est pas moins vrai que la position topographique fait que les goûts, les intérêts diffèrent essentiellement dans les diverses parties de la Péninsule, et qu'il serait très-difficile, sinon impossible, d'en faire un tout homogène, un peuple régi par les mêmes lois.

Voici probablement la combinaison qui va surgir de tous les grands événements qui s'accomplissent en Italie. Rome sera la capitale nominale, le centre où viendront converger les autres Etats; ces Etats seront au nombre de cinq, savoir: les Etats romains, gouvernés constitutionnellement par le pape; le royaume constitutionnel de Sardaigne, la république lombardo-venitienne, le royaume constitutionnel de Naples et la république sicilienne. Quant aux autres petits duchés et principautés, ils se fondront d'eux-mêmes dans l'un ou l'autre des Etats voisins. Réunis dans un intérêt commun pour repousser toute agression étrangère, les cinq gouvernements auraient du reste des lois et des constitutions différentes et appropriées au goût et à la situation particulière du pays.

La diète, convoquée tous les ans, s'occuperait dès lors d'un intérêt général, de commerce et de navigation. Ce serait aussi la diète qui seule pourrait conclure des traités et conventions internationales avec les autres pays constitutionnels; nous disons constitutionnels, car, d'après toutes les prévisions, la Russie va se trouver isolée de tous les autres Etats européens jusqu'au jour où les idées de liberté auront aussi prévalu dans ce pays. Les gouvernements absolus ne pourront jamais s'entendre avec les nations vraiment libres.

Nous lisons dans la Réforme:

« On nous accuse d'exagération, et d'intolérance; nous nous défions des conversions les plus chaudes; nous ne cherchons qu'à désunir ce qui ne demande qu'à se rallier.

« La réaction ne s'est montrée nulle part, on le sait bien, pas plus à Bordeaux qu'à Périgueux, pas plus à Besançon qu'à Valence. C'est nous qui réagissons, au contraire, contre tout ce qu'il y a de plus inoffensif, de plus pacifique. Sous prétexte de réorganiser le Collège de France, le citoyen Carnot, qui le croirait? a fait une dragonnade de professeurs! MM. de Postels, Lerminier, Michel Chevalier et Nisard, voyez les victimes! sont tombés sous l'arrêté impitoyable du ministre!

« Le citoyen Crémieux a révolutionné les parquets, et les proconsuls du citoyen Ledru-Rollin n'ont pas même respecté la magistrature inamovible.

« Eh bien! veut-on se faire une idée de la puissance dictatoriale de ces proconsuls, de l'ardeur révolutionnaire de ces nouveaux parquets partout si terribles? Un journal venait de se fonder, sous les auspices du commissaire général, dans le chef-lieu de l'Ariège. Cette feuille s'annonçait comme l'organe des intérêts du département, réglés par les intérêts généraux de la patrie. Elle traitait des affaires électorales; elle entretenait le peuple de ses droits et de ses devoirs. Elle a déplu à une faction, ameutée contre le dictateur commissaire; et l'imprimerie a été envahie, et le journal a été brûlé aux yeux du peuple par le chef même du parquet de Foix, marchant à la tête de la sédition.

« Et l'on nous parle d'exagération et d'intolérance!

Ah! si dès le premier jour la révolution se fût montrée conséquente avec elle-même; si dès le premier jour elle eût fait table rase de tout ce qu'elle avait mission de renouveler; si elle n'eût pas procédé par demi-mesures; si l'on n'eût pas, en un mot, transigé quand il fallait commander et agir, ses ennemis ne se prévaudraient pas si arrogamment aujourd'hui de notre mansuétude; ils auraient tous baissé la tête, et il n'en serait pas plus question que le lendemain du 24 février.

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

PARIS, 13 avril 1848.

Un journal assure ce matin qu'il est question d'un nouvel ajournement des élections générales, mais malgré le ton affirmatif dont il donne cette nouvelle, nous pouvons affirmer que cela est faux. Le gouvernement provisoire sait parfaitement quel mauvais effet a produit le premier ajournement qui était cependant tout-à-fait indispensable, et nous sommes en mesure de pouvoir déclarer qu'il n'est pas dans l'intention de reculer encore cette époque, que tout le monde attend avec une si grande impatience comme devant inaugurer une nouvelle ère de confiance et de sécurité. Ce qui a probablement induit le journal en erreur, c'est que l'on ne croit pas généralement que l'intervalle entre le 23 avril et le 4 mai, soit suffisant pour le dépouillement de tous les scrutins et l'arrivée à Paris des candidats qui auront été élus. On s'est livré depuis trois semaines aux recherches les plus actives pour découvrir un moyen de dépouiller rapidement les scrutins sans qu'il y ait danger pour la sécurité des votes, et l'on n'est arrivé à aucun résultat bien satisfaisant, surtout pour Paris. On ne croit pas, quelque activité qu'on y mette, que le dépouillement des votes de la capitale puisse être terminé pour la fin du mois. Ces difficultés pratiques pourraient par conséquent forcer le gouvernement de retarder encore le jour de la réunion de l'assemblée nationale de quatre ou cinq jours, mais nous ne croyons pas qu'il y ait lieu à ajourner les élections.

— On dit que la compagnie du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux a déjà reçu avis officiel que cette ligne allait être placée sous séquestre.

— Des saisies d'armes de guerre ont été opérées hier et avant-hier dans différents quartiers de la capitale.

— Le bruit court que des troubles ont éclaté à Saint-Petersbourg et à Moscou. Ceci mérite confirmation.

— On assure que, vers le 15 mars, tous les Français résidant à Saint-Petersbourg, ont été, en vertu d'ordres supérieurs, convoqués chez le comte Orloff, qui leur a déclaré que s'ils voulaient retourner en France, on leur délivrerait des passeports sans frais; mais que s'ils désiraient ensuite retourner en Russie, ils éprouveraient de grandes difficultés. Le comte a ajouté que s'ils voulaient rester, ils le pouvaient, et qu'en l'absence d'un chargé d'affaires de France, le comte et l'empereur se chargeraient de leurs intérêts. Pas un seul de ces Français n'a demandé de passeport.

— Les autorités des provinces de la Baltique ont reçu du gouvernement russe l'ordre de ne pas troubler les habitants dans l'exercice de leurs droits et privilèges traditionnels. On sait combien de troubles graves ont été causés dans ces provinces par le prosélytisme religieux.

— La parade burlesque des chartistes est donc finie. On n'y pense déjà plus, si ce n'est pour en rire ou pour se reprocher de s'être laissé mystifier. La tranquillité règne à Liverpool, Manchester, Nottingham, Leeds et Bradford.

Dans sa séance du 10, la chambre des communes a adopté la deuxième lecture du bill de protection de la couronne, à la majorité de 452 voix contre 35. Le bill a dû passer le 11 au comité.

— Le gouvernement bavarois a promis un bon accueil et même des secours de route aux Polonais retournant dans leur pays, s'ils franchissaient la frontière sans armes. Le gouvernement français a formellement recommandé aux autorités des frontières de s'opposer au départ des Polonais armés.

— Une tranquillité parfaite règne à Madrid. La garnison de cette capitale doit être portée au chiffre de 20,000 hommes. Le 6, on attendait LL. AA. RR. l'infante et le duc de Montpensier. Ils devaient être reçus au-delà des barrières par S. M. et la reine-mère. Il paraît que les populations ont accueilli partout l'infante avec le plus grand enthousiasme.

— Les élections et les travailleurs sont à Paris, et l'on peut dire par toute la France, la grande préoccupation. Parlons d'abord des premières. Les dernières instructions de M. Ledru-Rollin autorisent les électeurs à déposer dans l'urne des bulletins de liste imprimés d'avance. On a vu dans cette disposition de graves inconvénients; on a pensé que les suffrages ne se donneraient pas avec la même spontanéité, et que la liberté en pourrait même être restreinte. Soit par complaisance, soit par paresse, le bulletin distribué à l'avance pourrait être donné sans subir aucun changement. Le vote aurait lieu de confiance et en bloc; par conséquent, le libre arbitre ne présiderait pas aussi complètement au choix. Puis le secret du vote pourrait recevoir quelque atteinte.

Les uns, par timidité, s'en tiendraient au bulletin imprimé; tous les votes seraient trahis par la forme seule du papier. On croirait ne voir que de la docilité dans ceux qui présenteraient tel ou tel bulletin.

L'indépendance des autres qui préféreraient un bulletin différent serait signalée, et l'on croirait trouver des douteux et des suspects dans ceux qui auraient écrit leurs votes à la plume. Telles sont les objections qu'a fait naître le mode prescrit dans les instructions ministérielles du 6 courant. On voudrait qu'il fût prescrit que tous les bulletins, imprimés ou non, devront être en papier blanc, afin que le bleu, le rose ou le vert ne deviennent pas entre les mains des votants comme des signes de ralliement, involontaires sans doute, et ne laissent pas entrevoir ou soupçonner les nuances des opinions diverses.

Si cet avis a été donné à M. le ministre de l'intérieur, il décidera très probablement avec sa sagesse ordinaire, et reviendra sur cette partie de ses instructions.

— Quelques mots sur les travailleurs. Ils sont de la part du gouvernement provisoire l'objet d'une constante sollicitude. Si nous sommes bien informés, les ateliers des travailleurs nationaux seront portés avant la fin du présent mois à environ 75,000 individus, qui, à raison de 1 franc 50 centimes par jour, constituent une dépense de 112,500 francs par jour, ou 3 millions 375,000 francs par mois. On dit que MM. Louis Blanc et Emile Thomas se sont eux-mêmes convaincus que l'Etat ne pourrait pas longtemps faire face à de pareilles dépenses, à moins que les travaux ne fussent réellement utiles et fructueux. On s'occupe donc de dresser une sorte de statistique de la profession de chaque travailleur, afin de les classer par état, et l'on se propose d'organiser sans délai de grands ateliers comprenant toute espèce de professions.

Il est probable que les terrassiers seront dirigés sur les sections de chemins de fer en construction.

— Nous avons eu l'occasion de louer sans réserve, parce que la justice nous en faisait un devoir, plusieurs actes de M. le maire de Paris, et quelques-unes de ses réponses aux députations qu'il a reçues à l'Hôtel-de-Ville. Les pensées élevées, empreintes d'un caractère d'équité, qu'il a exprimées; le langage sévère qu'il a tenu à des citoyens qui venaient manifester des opinions injustes, ne pouvaient que mériter l'approbation générale.

Aujourd'hui nous sommes heureux de faire connaître, au moins en substance, sa réponse à une députation des délégués de citoyens employés à des services publics, qui lui demandait hier de renvoyer les étrangers des administrations publiques, et de faire appel au patriotisme des maîtres afin qu'ils n'emploient plus d'étrangers. La République, a dit M. Marrast, veut la liberté pour tous, l'égalité pour tous, la fraternité entre tous les hommes et l'alliance entre tous les peuples.

Renvoyer les étrangers par ce seul motif qu'ils sont étrangers, ce serait une indigne violation de nos principes; ce serait nous exposer à des représailles de la part des pays étrangers. Savez-vous ce que vous avez d'ouvriers en Angleterre? 22,000, en Espagne, 19,500; à Montevideo, 12,000.

Si vous renvoyiez les étrangers, vous seriez nuisibles à vos frères qui sont à l'étranger. Ici, il y a de la misère, mais au moins on parle ici le même langage, on s'entraide.

A l'étranger, le Français n'a de protection que sa nationalité, et si l'on ne respecte pas celle d'autrui, comment pourrait-on faire respecter la sienne?...

Renoncez donc à cette pensée: éloignez tout sentiment

de personnalité étroite; ce sentiment, il faut le chasser de votre âme; il ne faut y laisser germer que les idées grandes et généreuses.

Tout le bien que vous faites, même à un étranger, est un bien qui sera béni et récompensé.

Voilà de bonnes vérités dont nos classes ouvrières doivent bien se pénétrer, et nous remercions M. Marrast de se rendre si noblement l'interprète des vrais sentiments de la France.

ÉTRANGER.

Espagne.

MADRID, 6 avril. — Aujourd'hui, entre cinq et six heures de l'après-midi, S. A. R. l'infante et le duc de Montpensier entreront à Madrid. Sa majesté et la reine-mère iront au-delà des barrières recevoir l'infante. Le duc et la duchesse dîneront en famille au palais, et ils se rendront ensuite aux appartements qui leur ont été préparés à Vista-Alégria; on croit qu'ils y feront séjour jusqu'au 15 avril, époque fixée pour le départ de la cour pour Aranjuez. L'infante a été partout accueillie par les populations avec le plus grand enthousiasme.

Les autorités continuent de prendre des mesures de précaution, quoique la tranquillité soit parfaite.

On dit que la garnison de Madrid doit être portée au chiffre de 20,000 hommes.

MADRID, 7 avril. — L'infante, duchesse de Montpensier et le duc son époux, sont arrivés au palais hier à cinq heures de l'après-midi.

On a annoncé à tort que le duc de Glucksberg s'était rendu au devant du duc de Montpensier. Le prince a fait son entrée à Madrid, sans être accompagné par aucun Français.

Il y a eu à Barcelonne, à ce qu'on assure, une imitation des désordres de notre capitale. L'autorité a réprimé le tumulte; il a été fait des prisonniers qui ont été fusillés.

Allemagne.

FRONTIÈRE DE LA LORRAINE, 4 avril. — Le gouvernement bavarois a promis bon accueil et même des secours de voyage aux Polonais retournant dans leur pays s'ils franchissaient la frontière sans armes. Le gouvernement français a formellement recommandé aux autorités des frontières de veiller à ce qu'aucun départ de Polonais armés n'ait lieu.

TYROL, Bozen, 5 avril. — Le premier corps d'armée s'est retiré sur le Mineio. Demain ou après demain, le quartier général viendra s'établir ici. Nous redoutons une attaque des Piémontais.

TRIESTE, 2 avril. — Les nouvelles arrivées de la Grèce et des îles Ioniennes, jusqu'à la date du 28 mars, font pressentir de graves événements dans ces contrées. Là aussi les esprits sont agités, et l'on craint qu'un vaste incendie n'éclate pas.

Le nouveau ministère grec a contre lui l'opinion publique. Le duc de Bordeaux, qui était arrivé ici avec sa mère, Madame la duchesse de Berry, est reparti.

SCHLESWIG-HOLSTEIN, Rendsbourg, 9 avril. — Les troupes de Schleswig-Holstein, craignant que la ville de Flensburg ne fût bombardée par les Danois, ont évacué cette ville ainsi que leur position près de Bau pour prendre une autre position très-forte en deçà de Flensburg. Le roi est entré à Flensburg.

Prusse.

KOENIGSBERG, 4 avril. — D'après une lettre de Russie arrivée à Tilsitt, des troubles auraient éclaté à Saint-Petersbourg et à Moscou.

Autriche.

VIENNE, 6 avril. — Le gouvernement va former une armée du Nord qui sera forte de 60,000 hommes: les forteresses d'Olmütz, Konig-Gratz et Josephstadt seront mises en état de défense; les premières troupes disponibles occuperont un camp dans la Silésie. Le prince Windisch Gratz, qui est devenu si impopulaire ici, commandera cette armée.

Angleterre.

LONDRES, 11 avril. — La malle de Londres, arrivée à Paris ce matin, n'a pas apporté les journaux anglais du soir, en sorte que nous sommes privés de la cote de Londres.

Vers deux heures, à la bourse, lorsque l'on a appris que les chartistes avaient renoncé à leur projet de profession, tout le monde a demandé l'hymne national. Aussitôt toutes les têtes se sont découvertes et l'on s'est mis à chanter en chœur: *God save the Queen*. L'enthousiasme a été grand. Les consolidés ont monté.

Dans un meeting qui s'est tenu récemment à Belfast (Irlande), M. Réa pérorait avec une grande chaleur; tout-à-coup il se trouva inondé par un torrent à jet continu. C'était une pompe que l'on faisait jouer sur le meeting, qui fut obligé de se retirer sous ce déluge.

La reine tiendra samedi un conseil à Osborne.

M. Feargus O'Connor a eu hier une conférence avec sir G. Grey, au ministère de l'intérieur.

Le gouvernement a reçu hier au soir, par dépêches télégraphiques, des nouvelles satisfaisantes sur le maintien de la tranquillité à Liverpool, Manchester, Nottingham, Leeds, Bradford.

12 avril. — La réunion hebdomadaire des repealers a eu lieu lundi dans Conciliation-Hall, sous la présidence de M. T. Vikins. La rente de la semaine a été de 528. Sir Ch. Napier était présent comme curieux.

Dans la séance de la chambre des lords du 14, le marq. de Lansdowne a annoncé la présentation du bill pour donner au gouvernement le pouvoir d'éloigner les étrangers suspects; il a consenti à la production de correspondances diplomatiques relatives à l'intervention de la Sardaigne sur le territoire milanais.

Dans la chambre des communes le bill de protection de la couronne a été examiné devant le comité.

CHRONIQUE LOCALE.

GRANDE SOLENNITÉ A PERRACHE.

Demain aura lieu, à Perrache, une manifestation solennelle, dont nous donnons ci-dessous le programme. La statue le *Peuple Souverain* va être inaugurée en même temps que l'on plantera l'arbre de la liberté. On ne peut mieux commencer une semaine qui se terminera par les élections générales. C'est dans huit jours que le

peuple va, pour la première fois en France, être appelé à faire usage de sa souveraineté.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Citoyens,

Les clubs du quartier de Perrache ont l'honneur de vous prévenir qu'une cérémonie aura lieu dimanche 16 avril courant, à l'occasion de la plantation d'un arbre de la liberté et de l'érection de la statue le *PEUPLE SOUVERAIN*, sur la place de la Liberté dite *Charabara*.

Le cortège partira de ladite place à dix heures précises. Il suivra la rue de Condé, le quai du Rhône jusqu'au pont Morand, la rue Puits-Gaillet, la place des Terreaux, la place des Carmes, la rue de l'Algérie, les quais de la Saône, la rue et la place de la Préfecture, la rue St-Dominique, traversera la place Bellecour et arrivera sur la place de la Liberté par la rue Bourbon.

Ordre de la Marche.

- 1° En tête, un piquet de gardes nationaux;
- 2° Tambours et musiques civils;
- 3° Les présidents des quatre clubs du quartier de Perrache;
- 4° Les quatre porte-drapeaux desdits clubs;
- 5° Une délégation du club central;
- 6° Les membres du club de Perrache;
- 7° La statue le *Peuple Souverain* et son cortège précédés d'un corps de musique;
- 8° Un buste de la liberté;
- 9° Les clubs et corporations de Lyon et des faubourgs avec leurs bannières;
- 10° Un piquet de gardes nationaux fermera la marche.

— Un députation des ouvriers du chantier de Roche-Cardon vient d'apporter à la commission de l'organisation du travail une somme de cent cinq francs, que ces généreux ouvriers destinent à la commission des dames instituée pour organiser le travail des femmes.

Cette somme se compose de cent francs, reçus du citoyen Micoud, maire de Saint-Rambert, auquel ils avaient eu la patriotique idée d'offrir un drapeau et un bouquet républicain, de cinq francs produit de la vente faite par quelques-uns de leur part du vin qui leur avait été offert par le citoyen maire.

— Les travailleurs des ateliers nationaux de Fourvières et des Chartreux, ayant appris qu'il y a un grand nombre d'ouvriers inscrits dans les bureaux, et à qui il n'a point été possible de donner du travail, ont voté par acclamation, sur une proposition qui leur a été faite, une retenue de 50 c. sur leur paie de la semaine. Ce bon exemple de fraternité sera, nous en sommes convaincus, suivi par les autres ateliers nationaux. Le montant de cette offrande des travailleurs pour leurs frères malheureux sera déposé entre les mains de notre honorable maire, M. Laforest, qui la fera répartir entre les ouvriers inscrits dans les bureaux.

— Hier au soir, vers six heures et demie, un nommé Marteau, placé sur la digue du quai Combalot, tira trois coups de fusil sur le bateau à vapeur le *Vau-tour*, ancré sur la rive opposée. Un jeune homme qui était sur le bateau a été atteint à l'épaule; la balle n'a déchiré que ses vêtements. Le coupable a été arrêté immédiatement.

Dans la nuit de jeudi, un coup de fusil a été tiré entre minuit et une heure dans la rue d'Oran ou la rue Casse-Froide; la balle est allée frapper dans un entresol où était couché le marchand de passementeries qui fait le coin de la rue des Augustins et de la rue Casse-Froide; et il a tenu à peu qu'il ne fût atteint. On assure que l'auteur de cet acte imprudent ou coupable a été arrêté.

— Un bateau chargé d'armes et d'équipements militaires, arrivé sur la Saône jeudi, a failli encore être la cause de scènes publiques; mais le tout s'est heureusement arrangé après des explications. Déjà une vingtaine d'ouvriers étaient sur le bateau; mais ils ont compris qu'il fallait bien que le gouvernement envoyât des armes pour les besoins du service, et ils se sont retirés sans avoir commis aucun dégât.

— Un arbre de la liberté a été élevé dimanche à St-Etienne sur la place Marengo. Les citoyens Baune et Martin Bernard, commissaires du gouvernement, le conseil municipal, le clergé de toutes les paroisses de la ville assistaient à cette cérémonie. Le cortège, qui est allé chercher à la Badoulière l'arbre aux trois couleurs, était composé de sept à huit mille citoyens. On y remarquait des gardes nationaux arrivés sans armes de toutes les communes de canton, cinq compagnies de la garde nationale et un détachement du 15^e léger. La fête s'est terminée à cinq heures du soir.

— Samedi, à dix heures, la population de Trévoux, déjà inquiétée par des rumeurs d'invasion, à laquelle elle était bien, du reste, décidée à faire une vigoureuse réception, a été mise en émoi par l'arrivée d'une vingtaine de citoyens venant de Villars. Au nombre de ces

citoyens se trouvaient neuf individus dernièrement condamnés pour avoir brisé la machine à battre de M. Robin, et qui, dit-on, venaient se constituer prisonniers, probablement pour fournir le prétexte d'une nouvelle démonstration de délivrance forcée, mais les craintes se sont bientôt dissipées devant la fermeté de l'autorité. D'une part, les condamnés, auxquels on a provisoirement refusé l'entrée de la prison, après avoir d'abord annoncé l'intention d'interjeter appel du jugement rendu contre eux, y ont renoncé; et, d'un autre côté, tout s'est borné à une promenade dans la ville, après quoi, exhortée et raisonnée par un grand nombre de bons citoyens, la petite troupe, qui n'avait pas trouvé ce que, sans doute, elle avait espéré rencontrer, a repris paisiblement le chemin de l'antique cité des sires de Thoiry et de Villars.

(J. de Trévoux.)

Hier, dans l'après-midi, de nouvelles perquisitions faites sans autorisation, ont eu lieu dans le quartier Saint-Just, aux domiciles :

- 1° Des Maristes, chemin de la Favorite;
- 2° Des Pénitenciers, terrasse de Fourvières, 11.
- 3° Des Ursulines.

Des papiers ont, dit-on, été saisis. Nous marchons vers un abîme, si les vrais patriotes, si les citoyens courageux ne mettent un terme à ces actes arbitraires.

Aujourd'hui, des ouvriers de la campagne sont arrivés pour demander des armes; ils avaient établi leur camp à Bellecour, et avaient un drapeau de 1830 : *Liberté, Ordre public*. On voulait le leur retirer, ils le défendirent. Quelques troubles ont eu lieu, mais la tranquillité s'est rétablie.

Les bruits les plus ridicules ont couru à la suite de l'acte de folie des deux jeunes gens qui, la nuit dernière étant ivres, ont tiré un coup de fusil rue Constantine; on a dit qu'ils avaient tué une femme, mais tout est faux; ils ont comparu à l'audience, et M. le commissaire du gouvernement les a mis en liberté.

Plusieurs individus ont été arrêtés hier pour avoir tenu des propos séditieux, ou pour des actes d'excitation à la révolte; ils comparaitront devant M. le commissaire du gouvernement.

La population se préoccupe beaucoup des événements de Saint-Etienne; on grossit tellement les choses, que ce soir le chiffre des morts était de vingt-cinq. Des renseignements que nous recevons à l'instant, il résulte que l'ordre est rétabli en ce moment, et que tout s'est passé ainsi que nous en donnons le détail plus haut.

On parlait aussi de l'affaire de Villefranche, c'est-à-dire de l'arrestation des deux individus inculpés d'incendie qu'on voulait faire remettre en liberté. Le bon esprit de la population a fait justice de ces exigences.

La police de sûreté redouble de zèle depuis ces derniers jours. Il y a eu, depuis 48 heures, une dizaine de vols commis à Lyon.

Les recherches les plus actives ont lieu sur tous les points de la ville.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Élections des colonels et lieutenants-colonels, chefs de bataillon et porte-drapeaux.

Nous, maire provisoire de la ville de Lyon,

Vu les décrets du gouvernement provisoire, en date des 8 et 13 mars dernier, et l'arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 26 du même mois;

Vu l'arrêté du commissaire extraordinaire du gouvernement dans le département du Rhône, en date de ce jour, qui dispose que les opérations relatives aux élections de la garde nationale restant à effectuer, commenceront à partir du 16 courant,

Avons arrêté les dispositions suivantes :

Les quatre légions de la garde nationale de Lyon, formées par arrêté du 20 mars dernier, se réuniront le dimanche 16 courant, par bataillons divisés en deux sections, pour nommer d'abord leur colonel et ensuite leur lieutenant-colonel.

Tous les citoyens inscrits sur les centrols de la garde nationale sont appelés à ces deux élections, dans la légion à laquelle ils appartiennent. Ils se rendront aux lieux ci-après indiqués, sans uniforme et sans armes.

Chaque section aura lieu au scrutin individuel et secret, à la majorité absolue des suffrages.

La première section de chaque bataillon sera formée des quatre premières compagnies, grenadiers et voltigeurs, et la seconde, des quatre dernières compagnies du bataillon.

Chaque section sera présidée, conformément aux dispositions de l'art. 9 de l'instruction du ministre de l'intérieur, en date du 26 mars dernier, par un des membres du comité central, assisté de deux membres du conseil de recensement.

Le résultat du scrutin de chaque section sera porté par le président au bureau de la première section du premier bataillon de chaque légion, et ce bureau fera, en séance publique et en présence des bureaux de la section, le recensement général des votes.

Le scrutin dans chaque section aura une durée de quatre heures; il ouvrira à six heures du matin pour les colonels, et à onze heures pour les lieutenants-colonels.

Le même jour 16 du courant, chaque bataillon, divisé en deux sections, se réunira de quatre à sept heures du soir, pour procéder à l'élection d'un chef de bataillon et d'un porte-drapeau, sous la même présidence et dans les mêmes lieux que ceux indiqués ci-dessus.

Le scrutin de la seconde section sera porté par le président au bureau de la première section, où le recensement sera fait conformément à ce qui a été dit ci-dessus.

Vacances et remplacements de démissionnaires dans toutes les compagnies.

Le lundi 17 avril, de six à dix heures du matin, il sera procédé à l'élection des officiers, sous-officiers et caporaux dont la nomination est nécessaire pour compléter le cadre de chaque compagnie.

Ces élections auront lieu conformément aux prescriptions des articles 5, 6 et 9 de l'instruction du ministre de l'intérieur, du 26 mars dernier, et sous la présidence du délégué de la section auquel ces compagnies appartiennent.

NOTA. Afin de faciliter l'opération des élections du 16 courant, les exercices n'auront pas lieu dimanche prochain.

LIEUX DE RÉUNION DE CHAQUE SECTION.

Première Légion.

1er Bataillon. 1re Section. Bureau central, passage Thiaffait, Ecole de chant.

2e Section. Rue Pouteau, Ecole.

2e Bataillon. 1re Section. Condition des soies.

2e Section. Rue des Tables-Claudiennes, Ecole.

3e Bataillon. 1re Section. La Martinière, salle du club.

2e Section. Nouvelle Halle-aux-Grains, quai Ste-Marie-des-Chânes.

Deuxième Légion.

1er Bataillon. 1re Section. Bureau central, salle de la Bibliothèque.

2e Section. Palais-St-Pierre, côté ouest.

2e Bataillon. 1re Section. Palais-St-Pierre, côté est.

2e Section. Ecole Vétérinaire.

3e Bataillon. 1re Section. Foyer du Grand-Théâtre.

2e Section. Mont-de-Piété, salle des ventes.

Troisième Légion.

1er Bataillon. 1re Section. Bureau central, Ecole de Médecine, Amphithéâtre.

2e Section. La Charité.

2e Bataillon. 1re Section. L'Hôpital, salle du Conseil.

2e Section. L'Hôpital, salle du Dôme.

3e Bataillon. 1re Section. La Préfecture.

2e Section. Rue d'Egypte, magasin de la ville.

Quatrième Légion.

1er Bataillon. 1re Section. Bureau Central, La Charité, salle du Conseil.

2e Section. La Douane.

2e Bataillon. 1re Section. Gendarmerie.

2e Section. Grenier à sel.

3e Bataillon. 1re Section. Palais-de-Justice.

2e Section. Manège d'artillerie, au pont d'Ainay.

NOTA. Les deux compagnies de la banlieue voteront avec cette dernière section.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 13 avril 1848.

Le maire provisoire de la ville de Lyon,

LAFOREST.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Par décision spéciale du citoyen ministre des finances, Il est arrêté :

La taxe unique, accrue de l'ancien droit de circulation, est maintenue pour les octrois de Lyon, de la Guillotière, de Vaise et de la Croix-Rousse. Le droit général de consommation payé au départ sera déduit du total. La différence seule sera exigée.

Les modifications contenues dans le décret du 31 mars et concernant les liqueurs, tant en cercles qu'en bouteilles, sont maintenues.

Fait à Lyon, le 14 avril 1848.

Le commissaire du gouvernement provisoire dans le département du Rhône,
Em. ARAGO.

AVIS.

Les citoyens Savoisiens ainsi que leurs amis Français sont priés d'assister au service funèbre qui sera célébré en mémoire des victimes qui ont succombé dans la mémorable journée du 4 avril à Chambéry.

Ce service aura lieu dans l'église de St-Bonaventure, le lundi 17 courant, à dix heures du matin.

Inauguration du club de l'Union Démocratique à Fontaines-St-Louis.

Le 10 avril 1848, à sept heures du soir, les citoyens de Fontaines-St-Louis, sous la présidence provisoire des citoyens délégués du club Central Démocratique de Lyon, se sont réunis dans un local de la Grand'Rue, et après avoir entendu le citoyen Joseph Raymond, qui leur a éloquentement expliqué les droits et devoirs du citoyen, après une allocution du citoyen Claudius Billiet, ils ont formé au vote à main levée leur bureau comme il suit :

Président, le citoyen Claudius Billiet.

Vice-présidents, les citoyens Grivaux et Peteiche.

Secrétaire, le citoyen Condeminale.

Trésorier, le citoyen Seigne.

Fontaines, le 10 avril 1848.

Départements.

Troubles à St-Etienne.

Des troubles graves viennent d'ensanglanter les rues de St-Etienne. Où donc s'arrêtera cet esprit de vertige qui s'est emparé d'une partie de la population? Le peuple ne voit-il donc pas qu'une main invisible le pousse en aveugle vers un abîme où les ennemis de la République veulent le précipiter? Ne comprendra-t-il donc jamais que de tels excès ne peuvent avoir d'autres résul-

tats que d'amener le rétablissement de la tyrannie; que ceux qui l'excitent et qui l'entraînent sont soudoyés par les partisans de la monarchie? Mais nous avons confiance dans l'avenir de la patrie; les bons citoyens sauront réprimer toute tentative criminelle et assurer par leur constance énergique le maintien de l'ordre, qui seul peut sauvegarder nos libertés.

Voici le récit des événements, que nous empruntons au *Courrier de Lyon*:

« Nous avons eu cet après-midi des scènes de dévastation, de destruction et d'incendie. Des masses de femmes et d'hommes se sont transportés vers les deux heures au couvent de la Reine et l'ont pillé et saccagé de fond en comble. De là, ils se sont transportés au Refuge et l'ont incendié. Au premier avis de ces scènes de désordre, la générale a battu et les gardes nationales se sont réunies, mais sans ordre et peu nombreux; ils sont arrivés trop tard à la Reine, et au Refuge ils ont été accueillis par une grêle de pierres et se sont débandés après que plusieurs ont été blessés; quelques-uns le sont grièvement, et un a reçu un coup de baïonnette dans le côté.

9 heures. Le garde national qui a reçu un coup de baïonnette (par une femme) est mort.

B., qui était du nombre des gardes nationales qui gardaient cette communauté, rentre blessé à la main, meurtri de coup aux bras et aux jambes. Ils ont été désarmés et frappés à coups de bâton. On dit que plusieurs succombaient de leurs blessures. Je crois que B. a été mordu pour lui faire lâcher son arme.

— Les renseignements que nous avons reçus par le convoi du chemin de fer d'hier soir, huit heures, confirment la lettre que nous venons de citer.

La garde nationale a montré une mollesse déplorable à répondre à l'appel dès le moment du désordre. Dans la soirée d'hier elle était presque entièrement sous les armes; la ville était tranquille, mais toutes les boutiques sont restées fermées.

On a arrêté au milieu des malfaiteurs 25 forçats libérés! Quand donc les grands centres de population seront-ils débarrassés de ces hommes dangereux?

P. S. Voici de nouveaux renseignements qui nous parviennent de St-Etienne :

« Hier 14, dans la journée, la population a achevé de brûler le couvent de Sainte-Marie; puis elle s'est portée dans les campagnes où elle a promené la dévastation et l'incendie. Le citoyen Baune, commissaire du gouvernement provisoire, qui était absent, est revenu en hâte, et sa présence a suffi pour rétablir le calme dans la ville.

« La garde nationale à cheval et les agents de police ont été dissous, parce que l'opinion publique rejette sur eux une part des malheurs qu'on a à regretter. Nous espérons pouvoir donner demain d'autres renseignements plus circonstanciés. Le nombre des morts est environ de 12, et il y a eu un plus grand nombre de blessés. »

— On écrit du Havre, 11 avril :

« Hier, le rappel d'alerte battait dans nos rues. Des bandes d'hommes, n'ayant d'ouvriers que le nom, avaient jeté l'alarme parmi leurs concitoyens. Malgré l'obération de ses finances, la ville du Havre fournit du travail aux ouvriers sans emploi. Depuis un mois, elle occupait plus de 2,000 hommes, payés à la journée de 2 fr. Mais l'on remarquait qu'un certain nombre de ces ouvriers n'avait pas même la conscience de gagner son salaire.

« Une occasion se présente pour la ville d'alléger ses charges, sans cesser son œuvre. Des travaux de terrassement, confiés à l'Etat, étaient disponibles, et il fut proposé à la ville d'y employer ses ouvriers besogneux. L'offre fut acceptée. D'habitude, l'Etat rétribue ce genre de travail au prix de 30 cent. du mètre cube. La ville le porta à 45 cent. De telle sorte qu'un ouvrier actif pouvait facilement élever le prix de son salaire journalier à 2 fr. 50 cent., 3 fr. et même 3 fr. 50 cent., selon son labeur; au lieu de 2 fr. seulement qu'il gagnait à la journée.

« On pouvait penser que les travailleurs accepteraient avec joie cet échange, qui leur offrait un moyen de multiplier leurs profits.

« En conséquence, elle décida que le travail à la journée serait réduit à 1 fr. 50 cent. C'était enlever une prime à la paresse, sans diminuer les chances de l'ouvrier actif et consciencieux.

« Eh bien! c'est cette répartition équitable du travail destiné à subvenir aux besoins de l'ouvrier sans emploi, et faisant une part incontestablement plus lucrative au salaire, qui a soulevé des griefs.

« Telle est la cause, la seule cause du mécontentement qui a jeté hier l'émoi dans notre ville.

« Quel est donc ce détestable vertige qui s'empare de ces hommes dont la conduite répond si mal aux sentiments de reconnaissance qui, à défaut de la voix du devoir, devraient les inspirer? Enveloppés dans la détresse générale dont personne en France n'est exempt ils ont trouvé, dans l'assistance d'une confraternité généreuse,

les moyens de la supporter, et ce sont eux qui abusent de ces bienfaits, pour jeter le trouble et l'alarme au milieu de leurs concitoyens! Ne rougiraient-ils pas de tant d'ingratitude, s'ils avaient un tant soit peu de cœur? Mais de tels actes disent assez le contraire. »

TRIBUNAUX.

Dix-neuf individus, accusés des faits de dévastation, d'incendie et de pillage commis dans la journée du 26 février dernier, aux stations de Rueil et de Chatou, sur le chemin de fer de Paris à St-Germain, ont comparu le 12 avril devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. le conseiller Taillandier. Ce sont les nommés Arhont dit *Tutu*, apprenti maçon; Barreau, garçon blanchisseur; Baudemont, maréchal-ferrant; Bonnet dit *Dragon*, maraicher; Cartigny père et Cartigny fils, pêcheurs; Constantin dit *Toupet*, maraicher; Cosson, débardeur; Coupard, journalier; Descaves, jardinier; Geannérat, journalier; Gérard, maraicher; Gros, journalier; Jaquet, ouvrier maçon; Laine, blanchisseur; Marquet, menuisier; Manger dit *Cartouche*, garçon maçon; Mariotte, vigneron, et Auguste Subtil, pêcheur.

Le dommage causé à la compagnie aux deux stations de Rueil et Chatou, est évalué à la somme de 103,000 fr.

Après l'interrogatoire des accusés et l'audition des témoins, l'audience a été renvoyée à demain pour le réquisitoire de M. Metzinger, avocat général.

NOUVELLES DIVERSES.

On assure que M. Garnier-Pagès doit être remplacé au ministère des finances avant la réunion de la constituante. On cite les noms de divers banquiers parmi lesquels le gouvernement cherche un successeur au ministre actuel.

Pour le portefeuille de la marine, il est question du capitaine de marine Lafond de Lurey, connu par un ouvrage populaire de voyages commerciaux et maritimes.

Le frère Lécade, condamné par la cour de Toulouse, aux travaux forcés à perpétuité, s'est pourvu en cassation.

Un journal annonce que le général Duval, commandant la garde nationale mobile, remplacera M. Arago au ministère de la guerre.

On lit dans *le Siècle*: Aucun décret du gouvernement provisoire n'a banni légalement du territoire français les membres de la dernière branche régnante. On dit que l'assemblée nationale sera saisie d'un décret qui s'appliquera à la fois à la famille de Louis Philippe et à celle de la branche aînée. Ce décret n'aura de force que pour un temps limité, mais il pourra être prorogé.

M. Molé se porte comme candidat à l'assemblée nationale dans le département de Seine-et-Oise. Nous sommes convaincus qu'il échouera.

On lit dans *le Moniteur Universel*:

Le conseil d'Etat du canton de Vaud au gouvernement provisoire de la République française.

Citoyens,

Un petit peuple de 200,000 âmes, votre voisin, a appris avec une joie indicible la victoire que le peuple héroïque de Paris a remportée sur un roi parjure et ennemi de la liberté chez tous les peuples.

Il a appris avec non moins de joie la conduite noble et généreuse du peuple; il a vu qu'il est digne de se gouverner lui-même, qu'il comprend aussi bien tous les devoirs que tous les droits qui sont attachés à la condition d'homme libre.

Le peuple vaudois salue avec enthousiasme l'avènement d'un gouvernement qui, au début de sa carrière, proclame les grands principes de l'humanité et veut les réaliser. Le peuple vaudois, tout faible qu'il est, ajoutera sa force morale à celle de la grande nation, sa voisine, pour faire triompher ces principes dans le monde.

Le conseil d'Etat du canton de Vaud ne doute pas que le directoire fédéral ne fasse connaître au gouvernement de la république française les sentiments qui animent tout le peuple suisse envers la nation française; mais il n'a pas voulu attendre plus longtemps de vous faire connaître, citoyens, les vives sympathies qui ont ému le petit coin de terre que nous habitons à vos frontières.

Nos vœux les plus ardents vous accompagnent dans l'œuvre glorieuse que vous avez entreprise.

Les membres du conseil d'Etat présents à la séance ont signé: F. BRIATTE, président; C. VEILLON, vice-président; L. BLANCHENAY; L. BOURGEOIS; J. VERRET; J. VULLIET; O. FOMEROD, chancelier.

Dans la plupart des compagnies de la garde nationale de Paris on a été obligé de réduire le nombre des officiers qui avaient d'abord été désignés d'après l'effectif des gardes nationaux inscrits sur les rôles. Le nombre définitif des lieutenants, sous-lieutenants, etc., est arrêté en prenant pour base le chiffre des gardes nationaux qui ont pris part aux votes des capitaines, et en l'augmentant d'un tiers.

Ces jours derniers, à Paris, quelques ouvriers attendaient un prêtre pour bénir un arbre de la Liberté. C'était peut-être le vingtième dans l'étendue de la paroisse. Un ministre d'un autre culte vient à passer là et s'offre pour bénir l'arbre de la Liberté. — Non, lui répondirent les gens du peuple. C'est un vrai prêtre qu'il nous faut. C'est un prêtre de Pie IX.

D'après les rapports reçus hier par le gouvernement, le nombre des électeurs qui se sont fait inscrire est beaucoup moins considérable qu'on ne s'y était attendu, et l'on craint que plus d'un tiers des citoyens ne prennent pas part aux élections générales.

Les directeurs de toutes les banques locales des départements ont été appelés à Paris pour être consultés par M. le ministre des finances sur le projet de la concentration de tous les établissements dans la Banque de France.

Le nombre des candidats qui se présentent déjà pour l'assemblée nationale dépasse 1,200, et l'on s'attend qu'il atteindra le chiffre de 20,000 pour toute la France. Il est bon de remarquer que dans ce nombre figurent à peine 10 ouvriers et chefs d'atelier. Le peuple, le vrai peuple, n'est pas ambitieux.

La République a déjà fait frapper pour plus de 30 millions de numéraire en pièces de 5 francs.

Quelques journaux ont annoncé qu'à la suite de manifestations de l'équipage de la frégate *la Psyché*, en station à Lisbonne, le capitaine de vaisseau de Gourdon, commandant de ce bâtiment, avait été obligé de se réfugier à terre.

Cette nouvelle est complètement fautive. *La Psyché* vient d'arriver à Toulon, et nous sommes heureux d'annoncer que l'ordre et la discipline n'ont jamais cessé de régner à bord de cette frégate, aussi bien que parmi les équipages de tous les bâtiments de la République.

Des symptômes de désordre et d'insubordination, qui avaient éclaté dans le 12^e régiment de dragons, à Poitiers, ont nécessité que le ministre de la guerre prit, à cet égard, une mesure disciplinaire contre les principaux coupables; il n'a pas hésité, dès qu'une information précise a eu éclairé sa religion.

Par décision du 8 avril courant, le capitaine adjudant-major Vaillant a été mis en non activité, par suspension d'emploi, pour six mois, et le capitaine Olive a été mis en non activité par retrait d'emploi.

Le capitaine Henry, du même régiment, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

On s'occupe activement au ministère de l'agriculture et du commerce des modifications à introduire dans les dépenses. Une notable réduction résultera du travail qui s'élabore dans les diverses branches de service que comprend ce département. Déjà, en effet, les réformes opérées dans le personnel ont produit une économie de 436,355 fr., sur laquelle 69,650 fr. s'appliquent aux bureaux de l'administration centrale. L'autres économies, qui n'affectent qu'indirectement le personnel, sont en cours de réalisation pour plus de 40,030 fr.

Encore un exemple que les fonctionnaires devraient imiter, dans l'étendue de leurs moyens.

Le gouvernement provisoire a reçu la lettre suivante du citoyen Ducoux, commissaire du gouvernement dans le département de Loir-et-Cher:

Citoyens,

« Les citoyens Ducoux, commissaire délégué dans le département de Loir-et-Cher, Hubert, secrétaire général de la préfecture, Aucher et Roux, conseillers, déclarent n'accepter les émoluments attachés à leurs fonctions que pour les verser dans la caisse municipale de la ville de Blois et les employer au soulagement des travailleurs sans ouvrage. »

Le citoyen Roiseau, sous-commissaire à Vendôme, renonce également à ses appointements.

Outre l'armée principale des Alpes, deux corps d'observation doivent être immédiatement réunis, l'un de 15 à 18,000 hommes, sur la frontière des Pyrénées; l'autre de 4,000 hommes seulement, sur la frontière du Nord.

Tout le monde sait combien de chimères renferme la République de Platon. Cependant le disciple de Socrate, au livre IV de cet ouvrage, a écrit les lignes suivantes, que nos socialistes feraient bien de méditer. « Il ne tiendrait qu'à nous de donner aux travailleurs des robes traînantes, de les couvrir d'or, et de ne les faire travailler à la terre que pour leur plaisir; il ne tiendrait qu'à nous de coucher mollement; le potier, auprès de son foyer, occupé à boire et à faire bonne chère, avec sa roue oisive, tant qu'il ne lui plairait pas de travailler. Nous pourrions rendre toutes les autres classes de citoyens heureux de la même manière, afin que le bonheur fût général. Mais alors le laboureur cesserait d'être laboureur, le potier d'être potier. Chacun sortirait de son état; et nulle société ne pourrait exister. »

Est-ce qu'il n'y a pas plus de bons sens dans ces paroles du philosophe païen que dans tous les livres de nos prétendus organisateurs du travail?

M. Bellecoq vient d'être nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France à Bruxelles. M. Scrupier remplira les fonctions de secrétaire de délégation.

Le *National* critique assez vivement aujourd'hui la nomination de quatre ministres comme professeurs du collège de France, et il les engage à refuser les titres qui leur sont conférés, afin de se conserver exclusivement pour la politique.

M. d'Argout, gouverneur de la Banque de France, se rend presque tous les jours au ministère des finances, où il a des conférences suivies avec M. Garnier-Pagès.

On nous apprend qu'un régiment de dragons est arrivé à hier à Paris.

On lit dans *l'Univers*:

« Jusqu'à présent aucun décret du gouvernement n'a banni légalement du territoire français les membres de la dernière branche régnante. Il paraît que l'assemblée nationale sera saisie d'un décret qui s'appliquera à la fois à la famille de Louis-Philippe et aux descendants de Charles X; mais ce décret n'aurait de force que pour un temps limité, sous réserve de le proroger ultérieurement. »

Qu'est-ce que cela veut dire? Nous prions *l'Univers* de vouloir bien nous répondre, ou nous commenterons.

Les infractions à la circulaire du maire de Paris qui défend les décharges d'armes à feu, etc., sont réprimées avec une juste sévérité par la population. Dans la soirée d'hier, deux individus ayant tiré deux coups de fusil de leurs fenêtres, dans le quartier de la Cité, ont pu voir à l'instant même leur maison cernée par les passants, qui ont réclamé leur arrestation près d'une patrouille de la garde nationale. Les gardes nationaux, faisant droit à cette demande, ont arrêté ces deux hommes et les ont conduits au poste voisin, aux applaudissements de la foule.

Adultère.— Il y a un mois déjà, dans le plus grand accès de la fièvre des motions, une affiche du plus beau jaune demandait le rétablissement du divorce. Il y avait peut-être bien des impatiences cachées sous ce jaune là. L'affiche, disait-on dans la foule, avait été posée par un époux mal partagé qui maudissait depuis longtemps le plus beau jour de sa vie. On s'étonnait seulement à cette époque que tous les membres des mauvais ménages ne se réunissent pas pour aller faire acte d'adhésion, devant le gouvernement de la République, portant au milieu du cortège un drapeau de la couleur de l'affiche; mais les intéressés avaient pensé sans doute que, vu leur nombre, ils embarrasseraient la voie publique, et pourraient interrompre la circulation dans la moitié des rues de Paris.

Sans cette cause qui a éloigné une manifestation conjugale, M. Chapellans, qui a recours aujourd'hui à la 7^e chambre correctionnelle, eût été certainement à la tête de la bande, chantant la Marseillaise conjugale.

Il compte sur le divorce: il a sur cette question la foi la plus entière dans l'assemblée nationale, et regarde la loi comme faite.

La citoyenne Montmory qui fut son épouse, dit-il, m'a trahi de la manière la plus complète et la plus infâme.

Elle et Fleury, son complice, se sont très-mal comportés; je les ai nourris tous les deux, et en retour ils ont tout enlevé de chez moi pendant que je montais innocemment la garde à l'hôtel-de-ville.

La citoyenne Montmory, femme Chapellans, et son complice Jules Fleury, avouent le fait d'adultère, mais en lui donnant des causes si peu édifiantes que nous nous abstenons de les rapporter. Il nous suffit de dire que le mari, la femme et l'amant vivaient dans la même chambre, où il n'y avait que les meubles strictement nécessaires.

Quant à l'enlèvement du moindre effet, le prévenu Fleury le nie complètement; c'est moi au contraire, dit-il, qui ai nourri le ménage.

La prévenue.— Je n'ai emporté que trois assiettes, trois fourchettes et deux robes à moi; j'ai pris deux draps, et j'en ai laissé deux à mon mari; mais lui il a mangé tout ce que j'avais; c'est son inconduite qui m'a poussée à ce que j'ai fait.

Le tribunal condamne Anne Montmory, femme Chapellans, et Jules Fleury, chacun à trois mois de prison.

M. Chappellans doute moins que jamais du divorce; il jette un regard de triomphe sur celle qui fut son épouse.

L'association des commis et des employés lyonnais a fait publier la proclamation suivante:

Citoyens,

Sous l'égide des lois de la patrie, avec l'autorisation des magistrats de la cité, avec l'assentiment du commerce et l'approbation de tous les gens de bien, s'est constituée l'Union lyonnaise, société providentielle des commis et des employés, nés ou naturalisés Français.

PRINCIPES DE LA SOCIÉTÉ.

L'union dans les cœurs, la modération dans la force, la raison dans le droit, la puissance dans le nombre, l'autorité dans l'élection, la vie dans le travail, la bienfaisance dans le malheur.

SON BUT.

L'isolement, c'est la faiblesse dans l'unité; l'association, c'est la puissance dans le nombre. Si l'union fait la force, elle fait aussi le bonheur. Employés de toutes catégories, comptez-vous, et vous saurez ce que vous pouvez. Réunissez-vous, associez-vous, capitalisez vos forces; vous peserez dans la balance sociale de tout le poids de votre nombre, de vos lumières, de votre incontestable utilité.

SES MOYENS.

Un secours isolé est un secours perdu; le bienfait reste, mais le but est manqué. Additionnez le chiffre de votre bienfaisance et vous aurez une somme considérable à consacrer au soulagement de vos frères malades ou sans emploi. Mille employés, à mille francs d'appointements, touchent un million; le centième de ce million vaut donc dix mille francs.

MODE ET CONDITIONS D'ADMISSION.

Toute demande d'admission devra être adressée *franco* au commissaire de la section à laquelle le postulant doit appartenir.

Les cartes d'admission sont nominatives et personnelles; dans les huit jours qui suivront la demande, elles seront portées à domicile par les commissaires et échangées contre une rétribution provisoire de cinquante centimes.

Sont appelés à être sociétaires tous les citoyens lyonnais, nés ou naturalisés Français, exerçant la profession de commis ou d'employé salarié dans le commerce en gros et en détail, dans la fabrique, dans la banque et dans les administrations industrielles de la ville de Lyon.

Le siège provisoire de la société est quai de Bondy, n. 161, maison du citoyen Lambert, président.

Bureau provisoire.

- 1^o Le citoyen Lambert, président;
- 2^o Le citoyen Gély, secrétaire-rédacteur;
- 3^o Le citoyen Ferré, secrétaire-adjoint;
- 4^o Le citoyen Paquet, trésorier.

Commissaires des sections.

- 1^{re} section, dite du commerce de détail, le citoyen Poulet, passage de l'Argue, 64;
- 2^e section, dite du commerce de gros, citoyen Le Colino, rue Puits-Gaillet;
- 3^e section, dite de la fabrique, le citoyen Thibaud, rue Buisson, 17;
- 4^e section, dite des voyageurs de commerce, le citoyen Rojat, rue Belle-Cordière, 31;
- 5^e section, dite des bureaucrates, le citoyen Darnaud, quai de Bondy, 161;
- 6^e section, dite des comptables, le citoyen Desmolins, place de l'Herberie, 7.

Les six commissaires sont membres du bureau et présidents de leurs sections respectives.

LAMBERT, président.

Par délégation:
GÉLY, secrétaire-général.

On donne 10,000 francs à celui qui prouvera que l'EAU DE LOB ne fait pas repousser et épaissir les cheveux sur des têtes chauves!! Cette eau de Lob fait renaître la chevelure et la conserve jusqu'au tombeau. Le flacon avec l'instruction se vend 5 et 10 francs; il suffit d'un seul flacon pour régénérer la chevelure. S'adresser chez l'inventeur, M. Léopold Lob, chimiste d'Allemagne, demeurant rue Saint-Honoré, 281, à Paris. On expédie contre remboursement.

Les *Pastilles de Calabre* de POTARD sont le meilleur de tous les pectoraux pour guérir promptement le rhume, l'asthme, catarrhe, oppressions, toux nerveuses, grippe et glaires. Dépôt à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux; André pharmacien, place des Célestins, et Louise Col, place Bellecour.

L'un des Rédacteurs gérant, FAURÉS.

LYON.—IMPRIMERIE DE NOUGIN-BUSAND, aux halles de la Grenette.